

Extrait des décisions du Bureau du 03 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 03 juin, les membres du Bureau du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure (PRECOVAL) se sont réunis à MENNEVAL (27300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, le Président.

Étaient présents : BEURIOT Valéry, CHOAIN Louis, DAVID Jean-Luc, DE ANDRES Carole, DEBUS Jérôme, DELAMARE Frédéric, DELAPORTE Jean-Pierre, DUTILLOY Brigitte, LEGROS Pierre, MENNITI Sandrine, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, SANCHEZ Sabrina, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, TIHY André, VAGNER Marie-Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : DORLEANS Jacques, GAUTIER Florence, GUESDON Allain et VAN DUFFEL Christine.

Étaient absents : /

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, MAROUARD Gilles – Directeur pôle Collecte & Traitement, GOSSET Nora – Directrice pôle Ressources Humaines & Insertion, FRESLAUD Isabelle – Responsable Financier, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Responsable adjointe CETRAVAL, LEFRANC Sébastien – Responsable Exploitation & Logistique, ALLEAUME Gilles – Responsable Systèmes d'Information, BOITEL Dominique – Responsable Communication, CORDEY Marlène - Responsable des Affaires Générales et RIVOALLAN Marie - Assistante aux Affaires Générales.

Membre du Bureau.....24

Présents.....20

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 35.

Date de la convocation : 26 mai 2026. Secrétaire de séance : BEURIOT Valéry.

N°2026-056 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ACQUISITION D'ENGINS ET MATÉRIELS DE LEVAGE, MANUTENTION ET AGRICOLE

Vu le Code de la Commande Publique institué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 et notamment ses articles L. 2124-2 définissant la procédure d'appel d'offres et L. 2125-1 précisant les techniques d'achat offertes aux acheteurs dont l'accord-cadre ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 12 mai 2026, rendue exécutoire le 18 mai 2026, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 4 mars 2026, rendue exécutoire le 9 mars 2026, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres pour l'accord-cadre de « fourniture d'engins et matériels de levage » ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 3 juin 2026 ;

Connaissant les besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue l'accord-cadre à marchés subséquents de « fourniture d'engins et matériels de levage » aux opérations économiques suivants :

- Lot 1 : Engins télescopiques :

- **RUAUX AGRICOLE** dont le siège social se situe Route Nationale 13 – 14100 MAROLLES.
- **CIMME MANUTENTION** dont le siège social se situe 3, Rue François Arago – 76150 LA VAUPALIERE.
- **SN DEPUSSAY** dont le siège social se situe 15, Rue Chanzy – 28140 TERMINIERS.
- **SAS JOSSE** dont le siège social se situe 5, Rue de l'Orne – 27240 BUIS SUR DAMVILLE.

- **BLANCHARD AGRICULTURE** dont le siège social se situe ZA 2, Le Tertrais – 35590 L'HERMITAGE.
- **SOMTP NORMANDIE** dont le siège social se situe 4, Allée Emilie du Chatelet – ZAC Object'ifs Sud 14123 IFS.

- **Lot 2 : Chariots élévateurs :**

- **SAS REGIS BRISOIRE MANUTENTION** dont le siège social se situe 8, Avenue Charles de Gaulle – 08200 GLAIRE.
- **CIMME MANUTENTION** dont le siège social se situe 3, Rue François Arago – 76150 LA VAUPALIERE.
- **RUAUX AGRICOLE** dont le siège social se situe Route Nationale 13 – 14100 MAROLLES.
- **APROLIS** dont le siège social se situe 6, Rue Claude Nicolas Ledoux – 94046 CRETEIL CEDEX.

- **Lot 3 : Tracteurs :**

- **BLANCHARD AGRICULTURE** dont le siège social se situe ZA 2, Le Tertrais – 35590 L'HERMITAGE.
- **LOXAGRI** dont le siège social se situe 30, Rue Jacques Monod – 27000 EVREUX.
- **RUAUX AGRICOLE** dont le siège social se situe Route Nationale 13 – 14100 MAROLLES.
- **SN DEPUSSAY** dont le siège social se situe 15, Rue Chanzy – 28140 TERMINIERS.
- **SAMA** dont le siège social se situe ZA, 198 Rue des Métiers – 27230 THIBERVILLE.
- **SAS JOSSE** dont le siège social se situe 5, Rue de l'Orne – 27240 BUIS SUR DAMVILLE.

Article 2 : L'accord-cadre débutera à compter de sa notification. Le marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans avec deux reconductions possibles d'un an.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires aux acquisitions au budget pour les années couvertes par l'accord-cadre.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRECOVAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.